

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1/8
	Révision n°: 5
<b>PRO<sub>2</sub>LINGE</b>	Date : 14/03/2022
	Remplace la fiche : 19/08/2019
	<b>104202</b>

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## **SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société**

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **PRO<sub>2</sub>LINGE**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Détachant linge multi usage à l'Oxygène actif**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Ox. Liq. 2, H272

Acute Tox. 4 (Oral), H302

Skin Irrit. 2, H315

Eye Dam. 1, H318

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut aggraver un incendie ; comburant. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



Pictogrammes de danger

: GHS03

GHS05

GHS07

Mention d'avertissement

: DANGER

Mentions de danger

H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

Phrase EUH

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 : Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2/8
	Révision n°: 5
<b>PRO<sub>2</sub>LINGE</b>	Date : 14/03/2022
	Remplace la fiche : 19/08/2019
	<b>104202</b>

## SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 15630-89-4 EC : 239-707-6 REACH : 01-2119457268-30	DISODIUM CARBONATE, COMPOUND WITH HYDROGEN PEROXIDE (2:3)	Ox. Liq. 2, H272 Acute Tox. 4 (oral), H302 ATE = 500 mg/kg de poids corporel Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	100 %
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			

### 3.2. Mélanges

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### En cas d'inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### En cas de contact avec la peau

Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés.

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

#### En cas de contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un médecin.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche.

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

#### Après contact avec la peau

Irritation. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Après contact oculaire

Lésions oculaires graves.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse, poudre chimique sèche.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3/8
	Révision n°: 5
<b>PRO<sub>2</sub>LINGE</b>	Date : 14/03/2022
	Remplace la fiche : 19/08/2019
	<b>104202</b>

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Danger d'incendie

Peut aggraver un incendie : comburant.

#### Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Instructions de lutte contre l'incendie

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

#### Protection en cas d'incendie

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

#### Mesures générales

Eloigner le personnel superflu.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Pour les non-secouristes

#### Procédures d'urgence

Ventiler la zone de déversement.

Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Pour les secouristes

#### Equipement de protection

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Pour plus d'informations, se reporter au § 8 de la FDS.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Procédé de nettoyage

Ramasser mécaniquement le produit.

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr.

#### Autres informations

Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le § 13 pour l'Elimination.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer.

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4/8
	Révision n°: 5
<b>PRO<sub>2</sub>LINGE</b>	Date : 14/03/2022
	Remplace la fiche : 19/08/2019
	<b>104202</b>

## SECTION 7 : Manipulation et stockage (suite)

### Mesures d'hygiène

- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Se laver les mains après toute manipulation.
- Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage

- Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

#### Produit incompatibles

- Acides forts. Agent oxydant. Bases fortes. Métaux.

#### Matières incompatibles

- Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Aluminium. Matières combustibles.

#### Durée de stockage maximum

- 13 mois.

#### Matériaux d'emballage

- Verre.

### 7.3. Utilisation finale particulière

- Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

- Aucune donnée n'est disponible.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DISODIUM CARBONATE, COMPOUND WITH HYDROGEN PEROXIDE (2:3) (CAS 15630-89-4)

##### Utilisation finale :

- Voie d'exposition :
- Effets potentiels sur la santé :
- DNEL :

##### Travailleurs

- Contact avec la peau
- Effets locaux à court terme
- 12.8 mg de substance/cm<sup>2</sup>

- Voie d'exposition :
- Effets potentiels sur la santé :
- DNEL :

- Contact avec la peau
- Effets locaux à long terme
- 12.8 mg de substance/cm<sup>2</sup>

- Voie d'exposition :
- Effets potentiels sur la santé :
- DNEL :

- Inhalation
- Effets locaux à court terme
- 5 mg de substance/m<sup>3</sup>

##### Utilisation finale :

- Voie d'exposition :
- Effets potentiels sur la santé :
- DNEL :

##### Consommateurs

- Contact avec la peau
- Effets locaux à court terme
- 6.4 mg de substance/cm<sup>2</sup>

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

DISODIUM CARBONATE, COMPOUND WITH HYDROGEN PEROXIDE (2:3) (CAS 15630-89-4)

- Compartiment de l'environnement
- PNEC
- Compartiment de l'environnement
- PNEC
- Compartiment de l'environnement
- PNEC

- Eau douce
- 0.035 mg/l
- Eau de mer
- 0.035 mg/l
- Station d'épuration
- 16.24 mg/l

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5/8
	Révision n°: 5
<b>PRO<sub>2</sub>LINGE</b>	Date : 14/03/2022
	Remplace la fiche : 19/08/2019
	<b>104202</b>

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Equipements de protection individuelle

##### Protection oculaire

Lunettes bien ajustables.

Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Poussières	Avec protections latérales	EN 166
Masque facial			EN 166

##### Protection des mains

Gants de protection. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Dans la mesure où le produit est constitué de plusieurs substances, la durabilité du matériau des gants ne peut pas être estimée et doit être testée avant utilisation.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc naturel, Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)			EN ISO 374

##### Protection du corps et de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque antipoussière	Filtre B (gris), Filtre P (blanc)	6 (> 480 minutes)	EN 143, EN 14387, EN 149

##### Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

##### Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide
Couleur	: Blanc
Masse moléculaire	: 157.01 g/mol
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 10 - 1 %
Point de congélation	: 60°C
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 2.5
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6/8
	Révision n°: 5
<b>PRO<sub>2</sub>LINGE</b>	Date : 14/03/2022
	Remplace la fiche : 19/08/2019
	<b>104202</b>

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible
<b>9.2. Autres informations</b>	
COV	: Aucune donnée n'est disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Peut aggraver un incendie, comburant.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes.

Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir § 7).

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Rayons directs du soleil. gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières combustibles. Acides forts. Agents oxydant. Bases fortes. Aluminium.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë (orale)

Nocif en cas d'ingestion.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë (cutanée)

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë (inhalation)

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

pH : 10 – 1 %.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

pH : 10 – 1 %.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

#### Cancérogénicité

Non classé

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7/8
	Révision n°: 5
<b>PRO<sub>2</sub>LINGE</b>	Date : 14/03/2022
	Remplace la fiche : 19/08/2019
	<b>104202</b>

## SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

### Danger par aspiration

Non classé.

#### PRO<sub>2</sub>LINGE

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Ecologie - général

Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

#### Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

#### Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Non classé.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

#### Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

#### Ecologie - déchets

Eviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 3378

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 5.1

RID : Classe 5.1

## IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 8/8
	Révision n°: 5
<b>PRO<sub>2</sub>LINGE</b>	Date : 14/03/2022
	Remplace la fiche : 19/08/2019
	<b>104202</b>

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports (suite)

IMDG : Classe 5.1

IATA : Classe 5.1

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : II

RID : II

IMDG : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non

RID : Non

IMDG : Non

IATA : Non



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Règlementation UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

PRO<sub>2</sub>LINGE n'est pas sur la liste Candidate REACH

PRO<sub>2</sub>LINGE n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

PRO<sub>2</sub>LINGE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

PRO<sub>2</sub>LINGE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

#### 15.1.2 Directives nationales

Aucune donnée n'est disponible.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H272 : Peut aggraver un incendie : comburant

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §2 à 9-11 à 16 + référence

*Fin du document*

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France